



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PANORAMA

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



EN BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ



NOVEMBRE 2023

ÉDITORIAL

2022 s'est avérée l'année la plus chaude jamais enregistrée en France selon Météo-France.

2023 bat déjà de nouveaux records. Sécheresse intense, vagues de chaleur en mai, incendies précoces, canicule océanique... les événements météorologiques de ce début d'année en France donnent un aperçu de ce qui pourrait devenir une nouvelle norme dans le futur. La période 2023-2027 sera sans doute la plus chaude jamais enregistrée sur Terre, selon l'Organisation des Nations Unies.

Ces urgences climatiques, énergétiques et environnementales nous imposent une accélération sans précédent des efforts collectifs pour réduire notre empreinte écologique.

Le président de la République a décidé, en mai 2022, de bâtir un plan d'actions national via une méthodologie innovante, la planification écologique, pour atteindre nos objectifs environnementaux.

Planifier aujourd'hui, c'est proposer à chacun – citoyens, collectivités locales, entreprises, associations – un chemin pour réussir collectivement à réduire notre empreinte et nous projeter dans un monde habitable, juste et désirable. Un chemin où chacun trouve sa place et dispose de leviers d'actions à la hauteur de ses moyens, de ses compétences et de son impact.

Ces termes issus du plan national de la planification prennent tout leur sens ici dans l'éditorial de cette publication qui permettra d'enrichir le débat et notre feuille de route en région.

SOMMAIRE

- INTRODUCTION — Page 3
- AXE 1
Lutter contre le changement climatique — Page 4
- AXE 2
Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources — Page 8
- AXE 3
Assurer la cohésion sociale et garantir l'épanouissement de tous les êtres humains — Page 16
- AXE 4
Créer une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables — Page 22
- DÉFINITIONS — Page 28
- GLOSSAIRE — Page 30

Renaud Durand
directeur régional
par intérim



INTRODUCTION

Agenda 2030 et objectifs de développement durable (ODD)

L'agenda 2030 est le programme de développement durable à l'horizon 2030 adopté par les 193 États membres de l'ONU en septembre 2015.

Il est au service de la planète, des populations, de la prospérité, de la paix et des partenariats.

L'Agenda 2030 est décliné en 17 objectifs de développement durable, décomposés en 169 cibles plus précises, qui décrivent l'horizon idéal pour 2030 d'un développement durable supposant autant la justice sociale que la croissance économique, la paix et la solidarité que la préservation des écosystèmes.

L'Agenda 2030 repose sur deux principes :
• universalité : les 193 États membres de l'ONU se sont engagés à tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030. Aucun pays n'atteint l'ensemble des cibles, tous les pays sont donc en voie de développement durable, même si les chemins à parcourir diffèrent d'un pays à l'autre.
• transversalité : il existe des liens entre les différentes dimensions du développement. Chaque ODD fait référence aux autres objectifs.

La mise en œuvre de l'Agenda 2030 doit prendre en compte ces connexions entre les ODD, qu'elles soient positives ou négatives. Pour en savoir plus : www.agenda-2030.fr

les indicateurs de suivi des objectifs de développement durable

Afin de suivre les progrès réalisés à l'échelle mondiale pour l'atteinte des 17 ODD, la commission statistique de l'ONU a défini 232 indicateurs de suivi.

Chaque État peut décliner et adapter ces indicateurs à son contexte national. En France, le conseil national de l'information et de la statistique a piloté un groupe de travail afin de mener cette démarche d'appropriation des indicateurs.

Le tableau de bord de la France est composé de 98 indicateurs, adaptés aux priorités et spécificités du territoire.

Enfin, une déclinaison territoriale par l'Insee et le SDES a permis de proposer des indicateurs pertinents pour chaque région « le kit Anditot » dont les données sont disponibles sur le site de l'Insee. [Lien vers le site](#)

En Bourgogne-Franche-Comté

En 2019, la DREAL Bourgogne-Franche-Comté a exploré avec deux collectivités, la ville de Besançon et la ville de Quétigny, la question de la déclinaison locale d'indicateurs pour apprécier la contribution d'un territoire à la réalisation des ODD. Le guide « Élaborer des indicateurs de contribution aux ODD pour nourrir des stratégies territoriales » retrace les résultats de cette expérimentation. [Lien vers le guide](#)

En 2023, la DREAL Bourgogne-Franche-Comté esquisse un panorama d'indicateurs choisis autour des ODD à l'échelle de la région. Cet état des lieux s'appuie sur une sélection d'indicateurs issus du kit Antidot et de données d'observatoires locaux pour certaines thématiques, lorsque celles-ci sont plus fiables. Ce panorama n'est pas exhaustif et propose une photographie à un instant T de la Bourgogne-Franche-Comté.

Les indicateurs sont présentés à travers 4 axes :
• lutter contre le changement climatique,
• préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources
• assurer la cohésion sociale et garantir l'épanouissement de tous les êtres humains
• créer une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Cette publication donne à voir les données disponibles pour notre région (Insee, ORECA...) afin que chaque collectivité et chaque acteur du territoire puisse se saisir de ce langage commun offert par l'Agenda 2030 et mettre en lumière sa contribution à l'atteinte des ODD par ses actions et ses engagements.

CHIFFRES CLÉ RÉGIONAUX

AXE 1 Lutter contre le changement climatique

+ 1.3°C

Augmentation de la température moyenne annuelle régionale entre 1959 et 2018

- 1.5°C

Objectif planétaire préconisé par l'Accord de Paris pour contenir l'élévation de la température à moins de 1,5°C en 2100 par rapport à 1880

6%

Part des émissions nationales de GES produites en BFC



9.9 tonnes
équivalent CO₂

Empreinte carbone moyenne d'un habitant en 2018



2 tonnes
équivalent CO₂

Objectif préconisé par le GIEC

68%

Part des émissions régionale de GES émises par l'agriculture et les transports routiers

- 13%

des émissions de GES entre 2008 et 2018

- 80%

Objectif fixé pour 2050 par la Région par rapport à 2008

AXE 1 Lutter contre le changement climatique

Des températures qui augmentent en Bourgogne-Franche-Comté

L'accumulation et la plus ou moins longue durée de vie des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère sont les causes principales du réchauffement et du changement climatique. Les conséquences sur la Bourgogne-Franche-Comté seront multiples : des extrêmes chauds plus fréquents (canicules, sécheresses, incendies...), un bouleversement des écosystèmes (érosion de la biodiversité...) et de l'économie (tourisme, sylviculture, viticulture...).

De 1959 à 2018 les températures moyennes annuelles de la Bourgogne-Franche-Comté ont augmenté de 1,3°C. Cette hausse atteint même 2,3°C pour le seul mois d'août. La température moyenne annuelle atteint 12,8°C en 2018, ce qui en fait l'année la plus chaude enregistrée. Pour rappel, l'accord de Paris sur le climat vise à contenir l'élévation de la température au niveau planétaire à moins de 1,5°C en 2100 par rapport à 1880.

La cinquième région de France métropolitaine la moins émettrice en CO₂

La Bourgogne-Franche-Comté représente environ 6% des émissions nationales de GES, ce qui la place en cinquième position des régions les moins émettrices de France métropolitaine. En 2020, en prenant en compte les émissions directement générées sur le territoire ainsi que celles générées indirectement par les consommations d'électricité, de chaleur ou de vapeur (méthode de l'inventaire*), le niveau atteint 20 millions de tonnes équivalent CO₂ (eq CO₂)*.

Néanmoins, rapportés à la population, les GES représentent 8,3 t eq CO₂ par résident contre 6,6 en moyenne en France métropolitaine, ce qui en fait la deuxième région où l'intensité des émissions par habitant est la plus forte derrière la Normandie. Cette position s'explique par son caractère rural, sa faible densité et par une production agricole et industrielle plus développée qu'ailleurs.



La Nièvre comptabilise le plus d'émissions par habitant avec 10,7 t eq CO₂, suivie par la Saône-et-Loire et le Jura (9,5 t eq CO₂). À l'opposé, un habitant du Territoire de Belfort n'en émet que 4,7. Dans ce dernier cas, les faibles émissions s'expliquent par le caractère urbain et dense du territoire, par une structuration de l'économie axée principalement sur le secteur tertiaire, moins émetteur, et surtout par une faible présence de l'agriculture. À l'inverse, les activités agricoles ou industrielles, fortement émettrices en GES, sont plus développées dans les territoires ruraux de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et du Jura. À noter que les secteurs agricoles et industriels ne profitent pas uniquement à la population locale.

Une empreinte carbone dans la moyenne nationale

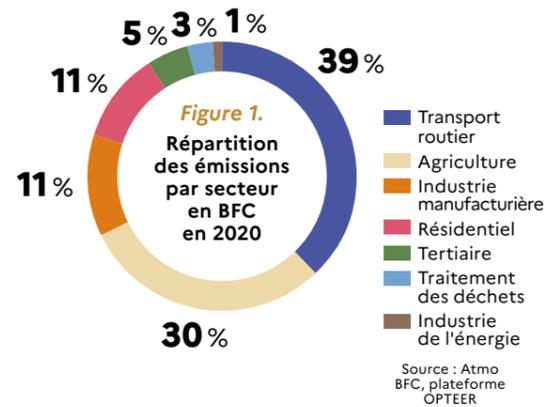
D'après l'ORECA, l'empreinte carbone* d'un bourguignon-franc-comtois est de 9,9 t eq CO₂ par habitant en 2018 (contre 8,3 avec la méthode de l'inventaire*), ce qui la place dans la moyenne nationale. Elle a diminué de 14% en 10 ans, alors qu'il faudrait la diviser par 5 pour atteindre l'objectif du GIEC fixé à 2 t eq CO₂ par habitant. Un tiers de ces émissions sont générées par le transport. Le logement et l'alimentation arrivent en deuxième et troisième position à 29% et 12%. La moitié de cette empreinte est liée à la consommation de produits fabriqués à l'étranger.

Deux tiers des émissions causées par les secteurs des transports routiers et de l'agriculture

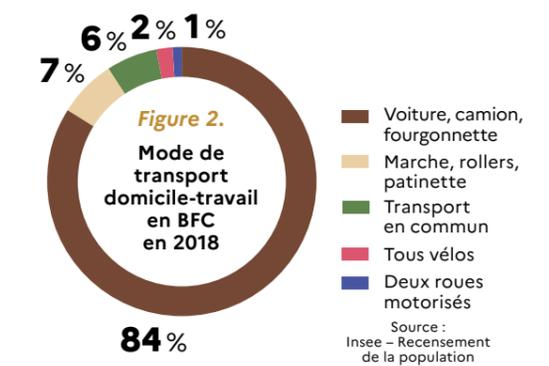
Environ 39% des GES sont générés par le secteur des transports routiers en raison de la combustion des carburants fossiles, fortement émetteurs en CO₂. **Figure 1.**

* les astérisques renvoient à des définitions à la fin du document.

En effet, la voiture reste le mode de déplacement privilégié. Sur 7,6 millions de t eq CO₂ émis par ce secteur, 44% sont liées aux véhicules particuliers, 42% aux poids lourds et 14% aux véhicules utilitaires légers. Sept navetteurs sur dix (actifs occupés ne travaillant pas à domicile) ne travaillent pas dans leur commune de résidence. 84% des navetteurs utilisent la voiture pour se déplacer. **Figure 2.**



Cette proportion atteint 92% pour ceux qui travaillent en dehors de leur commune de résidence. La Bourgogne-Franche-Comté est la région de métropole où l'augmentation de l'utilisation de la voiture pour se rendre à son travail a été la plus forte entre 2013 et 2018 (+1,7 point). L'étalement urbain et le manque d'alternative à la voiture en sont des facteurs explicatifs. Les transports routiers représentent presque la moitié des émissions des départements de l'Yonne et de la Côte-d'Or, lesquels présentent un réseau autoroutier plus dense et un flux de navetteurs important.



L'agriculture représente 30% des émissions et plus de la moitié de celles émises dans la Nièvre. Le secteur agricole est responsable de 90% des émissions régionales de protoxyde

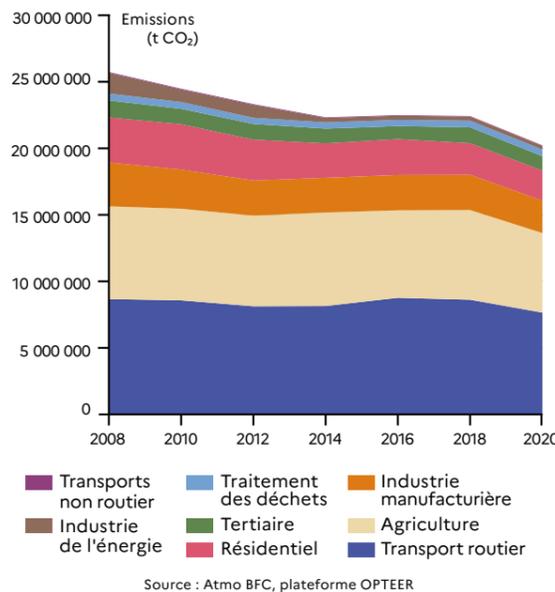
d'azote et de méthane, les premières étant principalement liées aux épandages d'engrais, les secondes à la digestion des animaux d'élevage et à la gestion des déjections et de lisier.

Les industries manufacturières arrivent en troisième position avec 11% des émissions. Elles sont surtout concentrées dans le département du Jura qui représente à lui seul un tiers des émissions régionales, en raison notamment des industries chimiques et alimentaires présentes sur le territoire du Grand Dole.

Des émissions de GES qui diminuent faiblement

Les émissions ont baissé de 21% entre 2008 et 2020. Toutefois, cette diminution doit être relativisée en raison de la crise sanitaire. Elle a eu pour conséquence une réduction exceptionnelle des émissions de CO₂, ce qui ne permet pas d'en déduire une tendance à long terme. Si l'on exclut la période concernée, la baisse des émissions n'est que de 13% (2008-2018). Cette baisse diffère selon les secteurs. Elle est de 80% pour l'industrie de l'énergie, notamment sous l'effet du passage du charbon au bois de chaufferies des collectivités. Elle atteint 30% pour le résidentiel en raison d'une amélioration notable de la performance énergétique du bâtiment et de 20% pour l'industrie manufacturière. En revanche, celles des secteurs des transports routiers et de l'agriculture, plus gros émetteurs de CO₂, baissent faiblement (respectivement -0,6% et -3%). **Figure 3.**

Figure 3. Évolution des émissions de GES par secteur en BFC



La rénovation énergétique des logements est une priorité pour réduire les émissions de GES tout en améliorant le confort de vie des habitants. L'isolation des habitations doit toutefois être réfléchie en parallèle des enjeux de qualité de l'air intérieur pour permettre une ventilation efficace des logements. En effet, l'air intérieur peut être jusqu'à 8 fois plus pollué que l'air extérieur. L'enjeu est d'autant plus important dans les zones présentant un aléa risque radon fort, un gaz radioactif naturel.

Durant la période de la crise sanitaire, les mesures de restriction et le ralentissement économique liés à la pandémie ont permis de diminuer de 9% des émissions (2018-2020). Les transports ont contribué pour moitié à cette baisse et l'agriculture pour un tiers, enregistrant tous deux une baisse de 11%. Cette diminution temporaire est loin d'être suffisante pour atteindre l'objectif de -30% fixé par la région pour 2021. En effet, un rebond est prévisible avec la forte reprise économique et la levée des contraintes. Les prochaines échéances fixées par la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) seront d'autant plus exigeantes : -50% en 2030 et de -80% en 2050 par rapport à 2008.

La SNBC vise la neutralité carbone en 2050, c'est-à-dire que les émissions de gaz à effet de serre soient intégralement compensées par les séquestrations de CO₂ des sols et des forêts. En Bourgogne-Franche-Comté, ces puits de carbone ont absorbé 1,2 millions de tonnes de CO₂ en 2020, soit 5% des émissions de GES. Une réduction drastique des émissions de GES est donc nécessaire pour atteindre cette neutralité carbone. Par ailleurs, le bilan net des séquestrations de CO₂ a diminué entre 2015 et 2018, en raison notamment des impacts du changement climatique sur les forêts. Il est donc indispensable de préserver et d'augmenter en parallèle la capacité des milieux naturels à absorber le CO₂.

Une approche partenariale en région

La transition écologique et énergétique nécessite un accompagnement de l'ensemble des acteurs, et la coordination et la mutualisation de politiques et d'outils à l'échelle régionale, afin de faciliter et accélérer le plus possible les changements.

En Bourgogne-Franche-Comté, État, ADEME et Région sont regroupés depuis 2018 dans le cadre de la Communauté régionale de travail (CRT) autour d'un objectif partagé d'impulsion et de coordination de l'animation, à l'échelle régionale d'une dynamique en direction des Territoires engagés dans des démarches de transition énergétique et écologique.

Plusieurs initiatives existent et se sont succédées, permettant le déploiement d'un large panel d'outils en appui, sous forme d'appels à projets, de dispositifs de contractualisation ou de démarches de planification. La CRT expérimente également de nouvelles formes d'accompagnement pour amplifier la transition écologique au sein de la région, avec toutes les collectivités.



Pour en savoir plus

- Tribout X., Brion D., « En Bourgogne-Franche-Comté, les températures moyennes ont augmenté de 0,7 à 1,6°C en 50 ans », Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté, n°85, juin 2019.
- « Bulletin climatologique mensuel régional », décembre 2022, Météo France, janvier 2023
- « Le bilan Énergie Climat Air de la Bourgogne-Franche-Comté », édition 2023, ORECA, Alterre, pas encore sortie.
- « L'empreinte carbone de la Bourgogne-Franche-Comté », Observatoire Régional Énergie Climat Air (ORECA), Alterre, novembre 2021.
- Pilarski C., René Y., « Déplacements domicile-travail en Bourgogne-Franche-Comté, les trajets s'allongent et l'automobile reste reine », Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté, n°81, décembre 2020
- « La séquestration du carbone dans les forêts et les sols en Bourgogne-Franche-Comté », Observatoire Régional Énergie Climat Air (ORECA), octobre 2022.
- La plateforme de ressources sur les problématiques de qualité de l'air intérieur Batisph'Air : <https://jurad-bat.net>

CHIFFRES CLÉ RÉGIONAUX

AXE 2 Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources

1 000 ha/an

consommation moyenne d'espaces naturels, agricoles et forestier

ZAN
ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

Objectif national et européen pour 2050

4.3%

Part de la surface artificialisée en 2018

1/4

Part de la région couverte par un dispositif de préservation de la biodiversité

870

Nombre d'espèces bénéficiant d'un statut de protection légale

27%

Part des masses d'eau de surfaces en bon ou très bon état écologique

de **52%** à **67%**

Objectifs en 2027 d'atteinte du bon état écologique selon les bassins hydrographiques

585 🚰

Nombre de communes ayant présenté des tensions sur leur alimentation en eau potable en 2022

-4%

Baisse des achats de produits phytosanitaires entre 2015 et 2020

-50%

Objectif fixé pour 2025 par le plan Écophyto par rapport à 2009

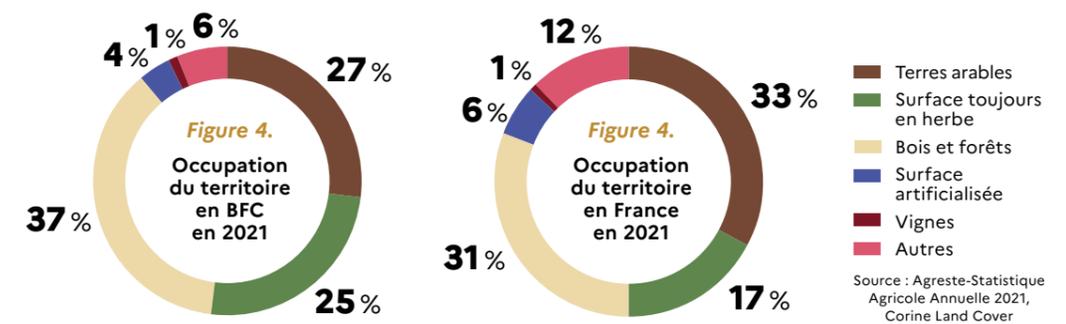
AXE 2 Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources



Un territoire peu artificialisé

La Bourgogne-Franche-Comté s'étend sur 47 800 km², soit 9% du territoire métropolitain. La région se distingue par la faible artificialisation de son territoire. En 2018, 4,3% de sa surface est artificialisée contre 6% en moyenne en France métropolitaine ce qui en fait la région la moins artificialisée après la Corse et l'Occitanie **Figure 4**. La Surface Agricole Utile* (SAU) composent 52% du territoire. La moitié des SAU sont des surfaces toujours en herbe, lesquelles sont surreprésentées par rapport à la moyenne

française. Elles ont un rôle déterminant pour la biodiversité des exploitations agricoles. Le reste des terres agricoles est constitué de terres arables destinées pour l'essentiel aux céréales à paille (blé, orge) et aux oléoprotéagineux (colza). Les vignobles ne représentent que 2% de la SAU. Les surfaces naturelles composent 42% des surfaces régionales, proportion similaire au niveau national. 88% de ces dernières sont occupées par la forêt. La Bourgogne-Franche-Comté est ainsi la troisième région la plus boisée avec un tiers du territoire couvert.

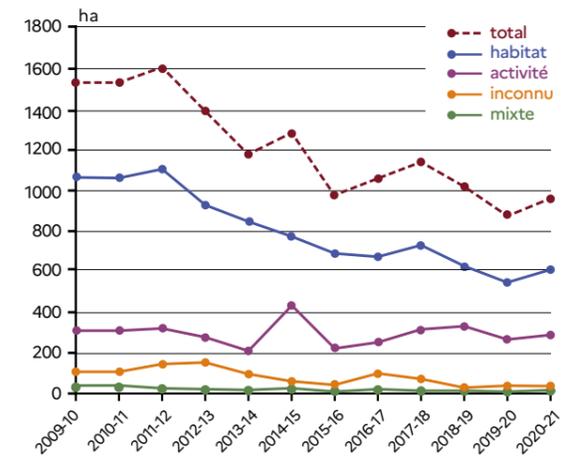


Une consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers qui diminue faiblement

Entre 2011 et 2021, 11 500 hectares d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) ont été consommés. Les espaces agricoles sont les plus impactés.

Les deux plus gros segments de consommation sont l'habitat (66%) et les usages liés aux activités (25%). Concernant ces derniers, on peut constater un pic de consommation d'espaces entre 2014 et 2015 qui trouve son origine dans le déploiement d'un parc photovoltaïque de grande ampleur (200 hectares) dans le département de l'Yonne. Malgré la tendance de fond de réduction de la consommation d'espaces ces dernières décennies, une stabilité s'est installée depuis 2015, avec en moyenne 1000 hectares consommés par an observé **Figure 5**.

Figure 5. Évolution de la consommation d'ENAF (en hectares) en Bourgogne-Franche-Comté



Le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050

En France comme en Europe, des objectifs convergents de réduction de l'artificialisation ont été décidés par les pouvoirs politiques pour limiter la pression forte sur la biodiversité, la destruction de milieux naturels et la fragmentation du territoire. En France, le plan national biodiversité vise à atteindre le ZAN à l'horizon 2050. Une première étape de réduction de 50% du rythme de la consommation d'espaces est prévue d'ici à 2031. La consommation d'espace est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné. La notion de consommation d'espaces* ne doit pas être confondue avec celle de l'artificialisation des sols*. Si cette première vise une gestion économe de l'espace qui permet de limiter l'étalement urbain, le ZAN a pour objectif de préserver des sols vivants.

Une consommation d'espaces importante au regard des dynamiques démographiques

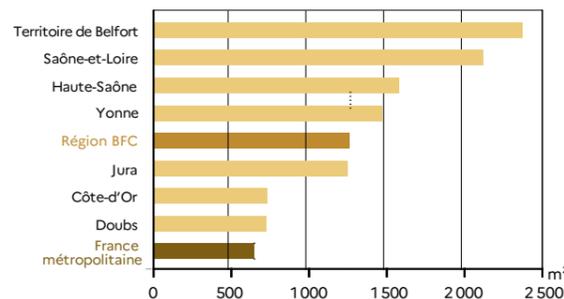
Si la région consomme peu d'espaces comparés aux autres territoires, elle en consomme beaucoup par rapport à sa dynamique démographique. Entre 2013 et 2018, la consommation d'espaces à destination de l'habitat par ménage supplémentaire est de 1300 m² en région, soit deux fois plus que la moyenne de France. Elle se situe au troisième rang des régions consommant le plus par ménage supplémentaire après le Centre-Val-de-Loire et la Normandie. Les situations sont disparates. Le Territoire de Belfort arrive en tête (2 400 m²/ménage) suivi de la Saône-et-Loire (2 100 m²/ménage) et de la Haute-Saône (1 600 m²/ménage). La Côte-d'Or et le Doubs sont les deux départements consommant le moins en région (700 m²/ménage). Dans la Nièvre, 170 hectares ont été consommés, en dépit d'une baisse de 1 700 ménages. **Figure 6.**

La consommation d'espaces est fortement liée à l'étalement urbain. Les ménages s'installent à proximité des grandes agglomérations, tout en bénéficiant des avantages de la périphérie (foncier abordable, maisons de grande superficie, jardin, etc.). Dans les villes, déjà très artificialisées et où le foncier est plus rare, les opérations de constructions participent davantage à la densification du tissu urbain (logements collectifs, construction en dents creuse, renouvellement urbain, etc.),

et ce, pour accueillir davantage de ménages qu'en périphérie. De manière générale, plus on s'éloigne de la ville centre, plus les ménages occupent de l'espace.

Si la consommation d'espaces permet de répondre aux besoins en logements des ménages, elle a de nombreux impacts sur le territoire. Elle peut générer de la vacance sur le parc de logements, notamment dans les territoires ruraux et moins dynamiques mais aussi en centres-villes et centres-bourgs. L'étalement urbain peut également avoir un impact carbone non négligeable en raison de déplacements en voiture plus nombreux entre la périphérie et la ville. En outre, toute consommation d'espaces a des conséquences importantes sur la biodiversité et les terres agricoles.

Figure 6. Consommation d'espaces lié à l'habitat par ménage supplémentaire par département BFC 2013/2018



Sources : Cerema, portail de l'artificialisation des sols, fichiers fonciers, RP Insee

Un quart du territoire couvert par un statut de préservation de la biodiversité

Les aires protégées sont un outil efficace contre l'érosion de la biodiversité. En 2020, un quart du territoire régional (27%) est couvert par au moins un dispositif de préservation de la biodiversité. La préservation de la biodiversité à l'échelle régionale s'appuie principalement sur des outils contractuels ou de maîtrise foncière (parcs naturels régionaux, réseau Natura 2000, espaces naturels sensibles, etc.). Ils couvrent 25,6% du territoire régional. Les dispositifs réglementaires (cœur de parc national, réserves naturelles, réserves biologiques, arrêtés de protection de biotope, sites classés et inscrits, etc.) se concentrent sur les sites de forte patrimonialité et couvrent des territoires limités, représentant 3,9% du territoire (NB : les deux types de préservation peuvent se superposer sur un même territoire). Les dispositifs de protection réglementaire (hors sites classés et sites inscrits) représentent 1,5% du territoire régional, une proportion équivalente à celle au niveau national.

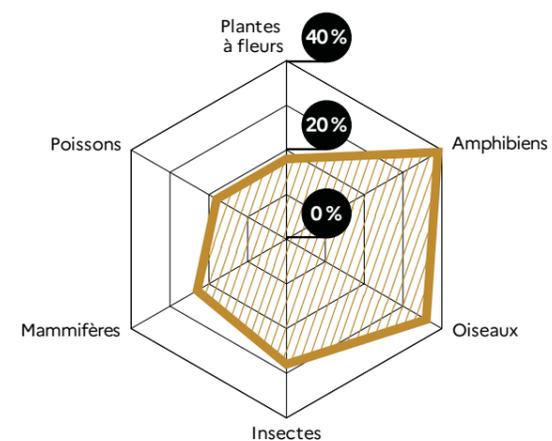
Le déploiement des aires protégées progresse chaque année. À titre d'exemple, depuis 2015, 11 nouvelles réserves naturelles régionales ont été créées et 21 arrêtés de protection de biotope ont été signés pour une surface totale de 7 600 hectares. Le recours à ces dispositifs de protection doit toutefois s'accélérer. En effet, la France s'est récemment dotée d'une stratégie nationale pour les aires protégées à l'horizon 2030. Elle ambitionne de préserver 30% du territoire national et des eaux maritimes d'ici 2030, dont 10% en protection renforcée.

Un quart des espèces menacées en Bourgogne-Franche-Comté

20 000 espèces ont été inventoriées en Bourgogne-Franche-Comté. Sur 7 000 espèces évaluées, 1 900 d'entre elles sont menacées* (27%). En moyenne, près d'une espèce animale sur trois et une espèce végétale sur six sont menacées de disparition. Tous les groupes sont concernés, mais certains plus que d'autres : les amphibiens présentent le plus fort taux de menace (40%), suivis des oiseaux (36%) **Figure 7.**

Tel est le cas du moineau friquet qui a vu sa population baisser de 60% en 10 ans. Les plantes à fleurs et poissons présentent la part la plus basse (18%). Toutes ces espèces sont très intriquées les unes aux autres que ce soit par leur milieu ou leur fonctionnement. Une menace qui pèse sur un groupe menace indirectement les autres groupes. Certaines espèces d'oiseaux, d'insectes, de poissons et plusieurs dizaines d'espèces végétales ont d'ores et déjà disparu du territoire ou ne s'y reproduisent plus.

Figure 7. Part des espèces menacées par groupe en Bourgogne-Franche-Comté



Source : « 100 chiffres expliqués sur les espèces en BFC », Dreal BFC, mars 2020

Pour limiter l'érosion de la biodiversité, certaines espèces bénéficient d'un statut de protection légale, elles sont dites protégées. En Bourgogne-Franche-Comté, 870 espèces sont concernées. Il est de ce fait interdit de les chasser, pêcher, cueillir, détruire, déplacer à tous les stades de développement.

Les échanges mondiaux et le développement des transports favorisent l'introduction, volontaire ou non, d'espèces exotiques sur un territoire. En l'absence de prédateurs et dans des milieux propices, certaines espèces peuvent devenir envahissantes. En Bourgogne-Franche-Comté, plus de 70 espèces exotiques envahissantes sont référencées, dont 37 espèces animales et 35 végétales.

Focus Plans nationaux d'action

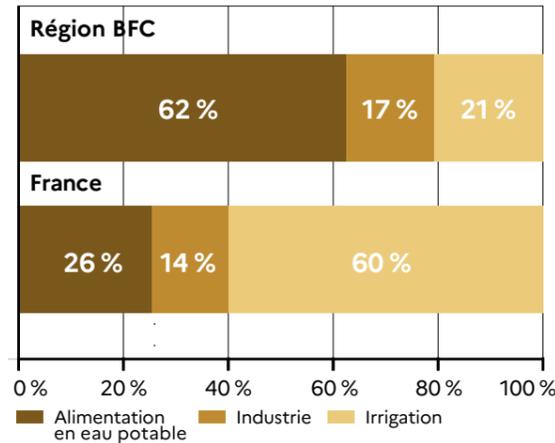
Les plans nationaux d'action (PNA) en faveur des espèces s'appuient sur la loi de 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Outil de mobilisation collective, ils définissent une stratégie à moyen ou long terme pour assurer le rétablissement puis la conservation des populations d'une ou de plusieurs espèces. Il en existe une certaine en France en cours ou en préparation. La région Bourgogne-Franche-Comté est concernée par 13 d'entre eux, dont 5 en tant que coordinatrice nationale (Lynx boréal, Grand Tétras, Saxifrage des rochers, Oeil-de-Bouc, Chauves-souris).

L'eau, une ressource en tension

La ressource en eau est limitée et nécessite une utilisation rationnelle compte tenu d'une part, de l'intensification des besoins et d'autre part, des risques de pénurie aggravés par le changement climatique. En 2019, 32,5 milliards de mètres cubes (m³) d'eau sont prélevés dans la région. 95% de ce volume concerne l'utilisation de la force motrice de l'eau pour produire de l'électricité (barrages hydroélectriques). L'eau est toutefois restituée au milieu naturel. Parmi les 5% restants, 3,5% servent à l'alimentation des canaux. L'ensemble des prélèvements (hors barrages hydroélectriques, alimentation de canaux) s'élèvent à 370 millions de m³. Si l'on compare les usages durant la période estivale, période durant laquelle se concentrent les prélèvements pour l'irrigation, ceux-ci se répartissent de la manière suivante : 62% pour l'alimentation, 21% pour l'irrigation et 17% pour l'industrie **Figure 8.**

Les prélèvements pour l'alimentation en eau potable, majoritairement effectués sur des eaux souterraines, sont prédominants en région. Ce constat est principalement dû à la faible proportion d'irrigation. En effet, la région irrigue peu avec 20 millions de m³/an prélevés en 2019. Cette analyse se base sur les prélèvements bruts et ne tient pas compte du retour au milieu qui est quasi nul pour l'irrigation, alors qu'il est proche de 80% dans le cas de l'alimentation en eau potable et 65% dans le cas de l'usage industriel.

Figure 8. Prélèvements mensuels par usage sur un mois de période estivale en Bourgogne-Franche-Comté et en France en 2019



Source : Banque Nationale des Prélèvements quantitatifs en Eau (BNPE)

Le changement climatique accentue les difficultés de prélèvement du fait de l'augmentation de la fréquence des sécheresses. Ainsi, il existe des fragilités en matière d'alimentation en eau sur certains secteurs. 585 collectivités ont été déclarées en tension en 2022. **Carte 1.**

Certaines ont dû faire appel à des camions-citernes pour alimenter les populations. Les communes touchées sont relativement rurales et ne disposent pas de réseaux interconnectés lesquels permettraient de compenser cette pénurie. Les sécheresses ont également des impacts multiples sur l'élevage, les cultures ainsi que les prairies et les forêts.

Une qualité des eaux qui reste à améliorer

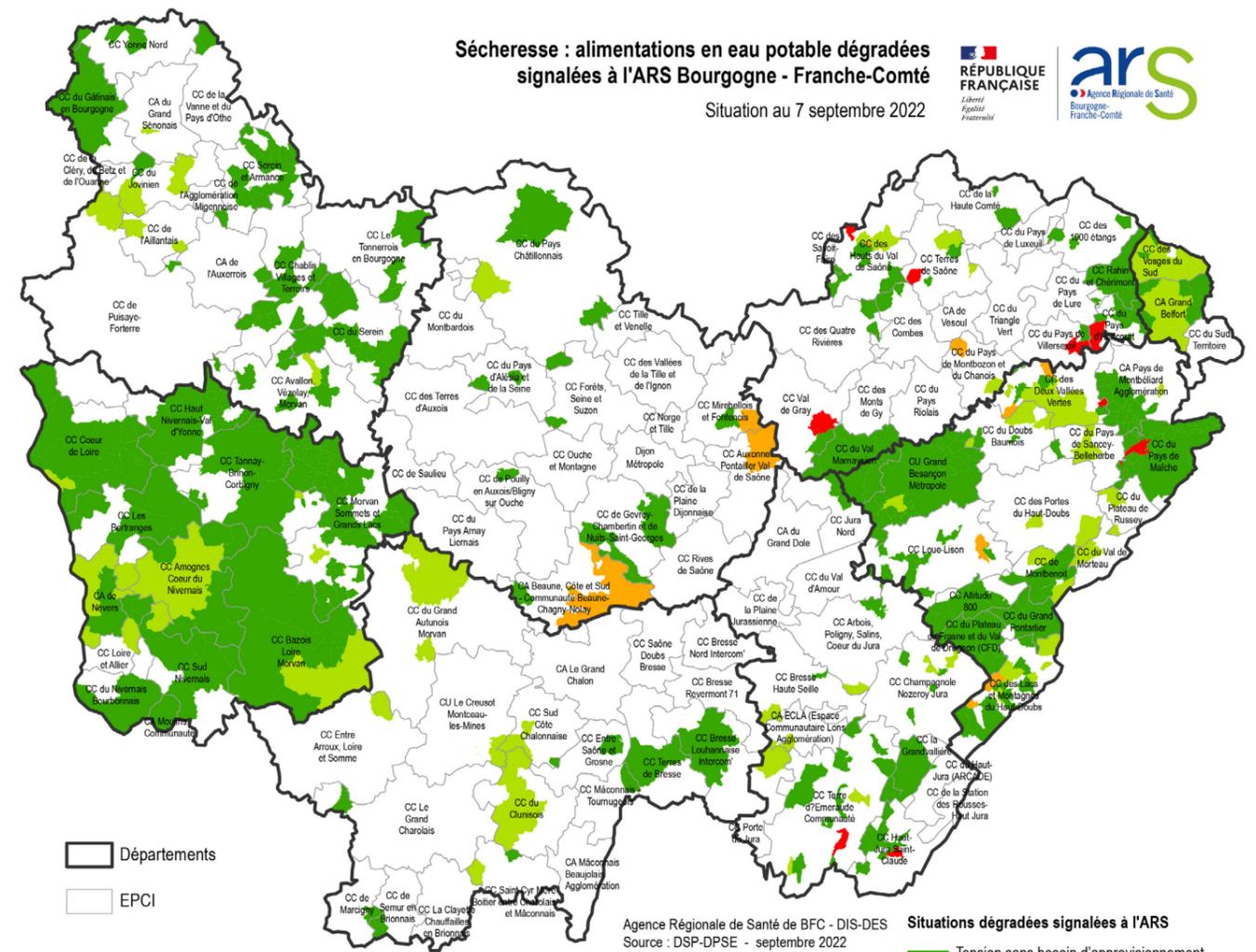
À l'enjeu quantitatif, s'ajoute l'enjeu de la préservation de la qualité de la ressource en eau. En moyenne, seulement 27% des masses d'eau de surface de la région Bourgogne-Franche-Comté sont en bon ou très bon état écologique contre 44% à l'échelle nationale (état des lieux 2019 en prévision du SDAGE 2022-2027). Les caractéristiques locales et les conditions de pressions anthropiques sont très variables d'un bassin à l'autre : 26% des masses d'eau de surface sont en bon ou très bon état sur le bassin Rhône-Méditerranée, 41% sur le bassin Seine-Normandie et 14% sur le bassin Loire-Bretagne. La faible qualité des eaux sur ce dernier bassin s'explique par des pressions hydromorphologiques plus importantes, notamment en Saône-et-Loire et en Côte-d'Or (extraction de matériaux, implantation d'obstacles à l'écoulement, chenalisation, etc.) mais également de pollutions diffuses associées aux grandes cultures (pesticides, nitrates) et à l'élevage bovin dans la Nièvre et en Saône-et-Loire.

De multiples facteurs expliquent la mauvaise qualité des eaux de surfaces. Parmi ceux-ci, on peut citer l'artificialisation des rivières (80% des rivières concernées), les prélèvements excessifs d'eau (20% des rivières concernées) ainsi que la présence de rejets polluants diffus ou ponctuels. La présence de pesticides et de substances pharmaceutiques est détectée dans la quasi-totalité des rivières suivies. En revanche, sur les 84 sites de baignades naturelles recensés en Bourgogne-Franche-Comté, 80% d'entre eux sont de qualité excellente entre 2019 et 2022. Les trois sites où la qualité de l'eau est actuellement insuffisante sont dans le Jura au bord de la Loue en raison d'une pollution bactérienne.

Concernant les eaux souterraines de Bourgogne-Franche-Comté, 83% des nappes sont en bon état chimiques. Toutefois, les pesticides encore présents dans certaines d'entre elles constituent une menace pour l'alimentation en eau potable.

Sur les dernières décennies, des progrès sont néanmoins visibles. Ainsi, l'amélioration du traitement des eaux usées a permis de diviser par vingt la quantité d'ammonium au cours des trente dernières années. La toxicité des substances pesticides a été divisée par deux sur la période 2008-2018. Cette baisse est principalement due à l'évolution de la réglementation qui retire progressivement du marché les substances les plus toxiques.

Carte 1.



En 2022, 95,8% de la population de la région a été alimentée par une eau de bonne qualité microbiologique. Ce sont très majoritairement les petites unités de distribution qui délivrent une eau de qualité microbiologique insuffisante.

Cependant depuis plusieurs années, des améliorations significatives sont constatées avec une réduction du nombre d'unités de distribution présentant des non conformités microbiologiques récurrentes (78 en 2018 et 40 en 2021).

En 2022, 95,6% de la population est desservie par une eau de bonne qualité vis-à-vis des pesticides, contre 82,9% en 2021. Cet écart important entre ces deux années est lié au déclassement par l'ANSES de certains métabolites de pesticides en 2022 (métabolite du S-Métolachlore).

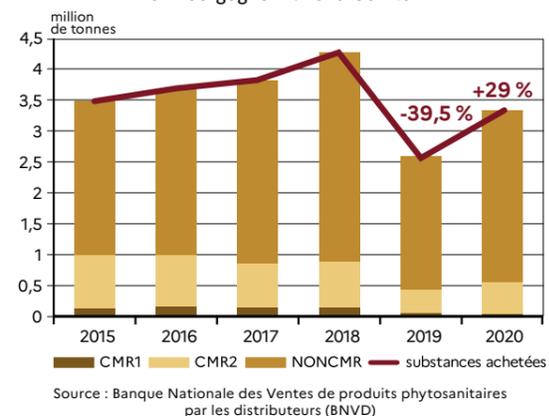
Pour autant ces chiffres traduisent une forte vulnérabilité de nombreuses ressources en eau.

Une utilisation de produits phytosanitaires qui peine à se réduire

Les produits phytosanitaires* sont reconnus responsables de nombreux impacts sur l'environnement (déclin de la biodiversité, pollution de l'eau, de l'air, des sols...) et également sur la santé humaine. L'utilisation de ces produits est massive et en augmentation depuis plusieurs décennies. En 2021, 3,3 millions de tonnes de substances actives ont été achetées en Bourgogne-Franche-Comté. 78% de ces quantités sont liées à des usages agricoles, les produits biocontrôle* constituent le second segment (20% des achats régionaux).

De 2015 à 2020, les achats de produits phytosanitaires n'ont baissé que de 4%, ce qui place la région en 5^e position des régions métropolitaines les moins vertueuses. Une forte baisse a été enregistrée entre 2018 et 2019 (-40%), et ce, après trois années de hausse consécutive. Cette soudaine baisse s'explique en raison de la constitution d'un stock par les acheteurs pour faire face à l'augmentation de la redevance pour pollutions diffuses appliquée sur ces substances dès 2019. En outre, les conditions météorologiques sont également un facteur pouvant expliquer des fluctuations d'achats. En effet, de fortes précipitations favorisent le développement de maladies fongiques nécessitant un traitement, l'année 2016 en est un exemple. À l'inverse, en 2019, les conditions climatiques plus sèches ont permis un usage réduit de ce type de produits. Les achats sont néanmoins repartis à la hausse entre 2019 et 2020 (+30%). Ces résultats restent loin de ceux attendus par le plan Ecophyto visant une baisse de 25% de la consommation en 2020 et de 50% en 2025 par rapport à 2009 **Figure 9.**

Figure 9. Répartition des quantités de substances achetées (en tonnes) par classe de dangerosité en 2020 en Bourgogne-Franche-Comté



En 2020, parmi les différents usages des substances actives, les herbicides sont prédominants et représentent 56% des quantités achetées, suivis des fongicides (34%). Les insecticides sont le troisième produit le plus acheté, mais dans des quantités bien inférieures (4%). Si l'on observe la dangerosité des produits phytosanitaires, les substances classées Cancérogènes, Mutagènes et toxiques pour la Reproduction (CMR) représentent 16% des achats régionaux en 2020. 95% de ces derniers sont CMR 2 (effet suspecté) et 5% CMR 1 (effet avéré). La quantité de produits dangereux achetés diminue de façon continue depuis plusieurs années, -12 points entre 2015 et 2020. Le glyphosate est la substance la plus vendue en région et représente 550 tonnes de produits achetés (sixième région de France métropolitaine). Les quantités achetées ont toutefois baissé de 18% depuis 2015. De nouvelles restrictions et incitations sont entrées en vigueur après 2020 afin de diminuer son utilisation.

Au niveau départemental, les départements aux trois plus grandes Surfaces Agricoles Utiles (SAU), l'Yonne, la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire représentent respectivement 29%, 27% et 20% des produits achetés. Au-delà des SAU, ce sont aussi des territoires où se concentrent les activités agricoles les plus consommatrices de produits phytosanitaires (viticulture, grandes cultures).



Pour en savoir plus

- « L'agriculture en Bourgogne-Franche-Comté », Observatoire prospectif de l'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté résultats 2022, juin 2023
- « Aires protégées en Bourgogne-Franche-Comté », Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB), Alterre, octobre 2020
- « 100 chiffres expliqués sur les espèces en Bourgogne-Franche-Comté », DREAL BFC, mars 2020
- « Baromètre de la biodiversité en Bourgogne-Franche-Comté », version 2020, ORB, Alterre, décembre 2020
- « Part des espèces menacées sur le territoire régional », ORB, Alterre, décembre 2020
- « Espèces exotiques envahissantes en Bourgogne-Franche-Comté », ORB, Alterre, octobre 2021
- « Part des eaux de surface en bon état écologique », ORB, Alterre, décembre 2020
- « L'état des eaux des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse 2022 », agence de l'eau Rhône-Méditerranée et de Corse, novembre 2022
- Delhal A., Froissant P., « Baisse des achats de produits phytosanitaires en 2019 et augmentation de la part des produits de biocontrôle », agreste Bourgogne-Franche-Comté, n°33, octobre 2021

CHIFFRES CLÉ RÉGIONAUX

AXE 3 Assurer la cohésion sociale et garantir l'épanouissement de tous les êtres humains

22 110 €
niveau de vie médian
(22 400 € en moyenne nationale)

15.5 %

ÉCART SALARIAL
moyen femme/homme



12.8%

Part d'habitants vivants sous le seuil de pauvreté

2^e

région française dans laquelle l'intensité de pauvreté est la plus faible

14.7%

Part de logements sociaux au sein des résidences principales en 2021



6 mois

Temps moyen pour accéder à un logement social

1.4%

Habitants résidant à + de 20 minutes d'un service de soin (0.6% en France)

124 / 1000

Nombres de places en établissement d'accueil de personnes âgées

2.4°C

Différence de température entre les îlots de chaleur urbains et l'extérieur du centre ville de Dijon.

1/4

Part de la population exposée régulièrement à des concentrations de particules fines* supérieures au seuil de recommandation de l'OMS *PM2.5

AXE 3 Assurer la cohésion sociale et garantir l'épanouissement de tous les êtres humains

Un niveau de vie similaire à la moyenne nationale, mais des disparités fortes entre territoires



Avec 22 110 euros en 2020, la Bourgogne-Franche-Comté est la septième région de France métropolitaine pour son niveau de vie* médian (valeur du niveau de vie qui partage la population en deux parties égales). Il est légèrement inférieur à la moyenne nationale (22 400 euros). Les inégalités sont toutefois moins marquées en Bourgogne-Franche-Comté. Les 10% les plus riches gagnent en moyenne 3 fois plus que les 10% les plus pauvres, alors que ce rapport atteint 3,4 en France.

Des inégalités de genre persistent dans la sphère professionnelle, même si elles tendent lentement à diminuer. Une femme gagne en moyenne 15,5% de moins qu'un homme, écart supérieur d'un point à la moyenne nationale. Cet écart se creuse avec l'âge et s'élève à 21,5% pour les plus de 50 ans.

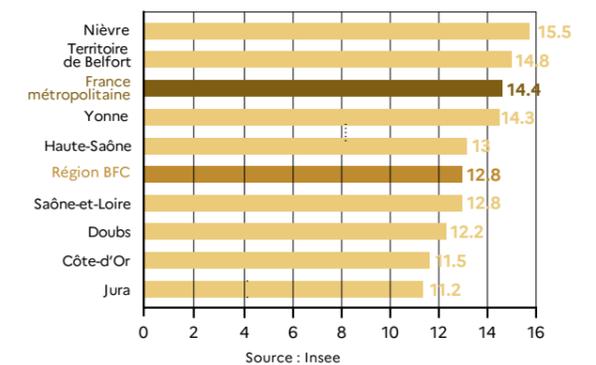
Plusieurs raisons expliquent cet écart de niveau de vie. Les femmes sont plus fréquemment représentées dans les professions moins bien rémunérées, plus souvent à temps partiel ou en contrat à durée déterminée. Elles sont également moins nombreuses que les hommes aux fonctions de décision. Un chef d'entreprise sur trois est une femme ce qui en fait l'une des proportions les plus basses de France derrière la Bretagne.

La région est un peu moins touchée par la pauvreté. **Figure 10.** En 2020, 12,8% des bourguignons-francs-comtois vivent en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 1 128 € par mois pour un adulte seul, contre 14,4% en France métropolitaine.

Elle est la quatrième région où la pauvreté est la moins répandue. De la même manière, la région est la deuxième de France où l'intensité de la pauvreté est la plus faible, c'est-à-dire que la moitié des personnes pauvres ont un revenu 18,7% plus bas que le seuil de pauvreté, contre 20,4% en France.

L'effet redistributif est moins important en région ; elle se situe au dixième rang des régions métropolitaines pour la part des prestations sociales dans les revenus disponibles (5,7%). En raison de sa structure par âge, le poids des revenus liée aux retraites est plus élevé dans la région. En Bourgogne-Franche-Comté comme en France, la pauvreté affecte davantage les jeunes, une personne sur cinq de moins de 30 ans est touchée par la pauvreté contre une personne sur dix de plus de 75 ans. Elle touche également plus fréquemment les locataires et les familles monoparentales (27%).

Figure 10. Taux de pauvreté par département en 2020 en Bourgogne-Franche-Comté



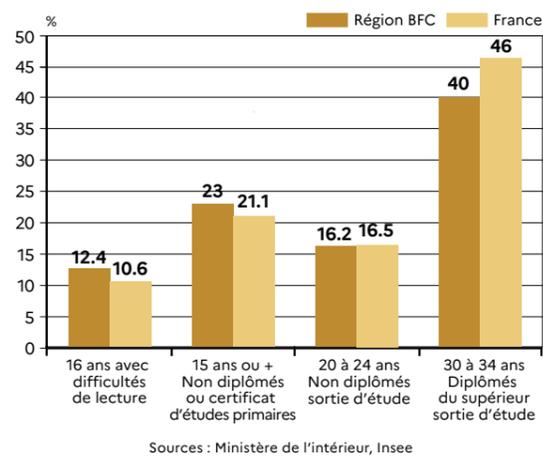
Le taux de chômage est aussi plus contenu. Il atteint 6,3% en 2022 contre 7,3% en moyenne en France. Le taux d'activité s'établit à 74,6% avec un écart de 5 points entre les hommes (77%) et les femmes (72%).

Ces indicateurs régionaux masquent d'importantes disparités départementales. Les départements les moins concernés par les difficultés socio-économiques se situent dans la partie est du territoire (Doubs, Jura, Côte-d'Or et Territoire de Belfort).

La pauvreté monétaire et le chômage y sont moins fréquents que dans le reste de la région en raison du dynamisme du marché de l'emploi. Ce sont surtout les territoires à proximité de la Suisse, de la région parisienne, en périphéries des grandes villes et ceux localisés sur la côte viticole, qui sont les moins concernés par ces difficultés économiques. Dans les territoires plus urbanisés le niveau de vie élevé masque des inégalités. Dans ces territoires, la pauvreté se concentre en grande partie dans les quartiers de la politique de la ville. Les départements plus ruraux et vieillissants situés dans la moitié ouest et au nord-est de la région (Nièvre, Yonne, Saône-et-Loire et Haute-Saône) cumulent certaines difficultés socio-économiques. La pauvreté monétaire est plus fréquente, elle concerne 15,5% des habitants de la Nièvre et 14,3% des habitants de l'Yonne. L'écart de niveau de vie médian avec l'est de la région est également important, il est par exemple de 2 300 euros entre le Doubs et la Nièvre.

L'insertion professionnelle passe par l'acquisition de compétences. En 2019, les jeunes âgés de 16 ans présentent plus souvent des difficultés en lecture qu'au niveau national, 12,4% contre 10,6%. Ce taux connaît une légère hausse depuis 2016 (+1 point) et place la région en quatrième position. Un quart (23%) de la population sortie d'études de plus de 15 ans est non ou peu diplômée, une proportion plus importante qu'en moyenne nationale (20%). On constate toutefois une nette amélioration depuis 2009 où un tiers de la population était non diplômée. Si l'on observe les jeunes de 20 à 24 ans sortis d'études, la part des non diplômés s'abaisse à 16%, une proportion qui ne cesse de baisser (-5 points depuis 2008) plaçant la région au même niveau que la moyenne nationale. En revanche, le niveau de diplôme des 30 à 34 ans est moins élevé que le reste de la France. Seuls 40% sont diplômés de l'enseignement supérieur dans la région contre 46% en France métropolitaine. Cela s'explique par le caractère industriel et agricole des entreprises de la région, qui contribue à maintenir et développer des formations qualifiantes courtes. **Figure 11.**

Figure 11. Niveau de compétence et de diplôme en 2019 en Bourgogne-Franche-Comté et en France



Un parc de logements sociaux qui diminue

Les logements sociaux permettent de répondre aux besoins des ménages les plus modestes. En Bourgogne-Franche-Comté, ces besoins sont relativement mesurés par rapport aux autres régions, en raison d'une démographie peu dynamique et d'un marché détendu rendant le parc privé plus accessible. Toutefois, il existe des enjeux forts de renouvellement du parc et d'adaptation aux besoins nouveaux (réduction de la taille des ménages, vieillissement de la population, etc.)

En 2021, le parc social représente 14,7% des résidences principales contre 17,3% en France. Il est plus massivement représenté dans les départements à tendance urbaine : Territoire de Belfort (22%), Doubs (15,1%) et la Côte-d'Or (14,7%). Il est également fortement représenté en Saône-et-Loire (16,7%), notamment sous l'effet de la présence d'un parc minier important. Depuis 2017, le parc social voit son nombre de logements diminuer. Seuls les départements de la Côte-d'Or, de l'Yonne et de la Haute-Saône connaissent un développement de leur parc social. Dans la Nièvre et le Territoire de Belfort, le recul avoisine 2% sur un an alors qu'il augmente de 1% à l'échelle de la France. Cette rationalisation du parc est à mettre en lien avec la déprise démographique qui est répandue dans une grande partie de la région. La reprise du financement des démolitions en 2017 aide à restructurer le parc existant dans des contextes locaux de forte vacance. Il permet aussi le développement de logements en dehors des quartiers prioritaires de la ville, tandis que ces

derniers voient leur parc se restreindre. Au 1er janvier 2022, parmi les 178 000 logements sociaux offerts à la location, 9 000 sont vacants. La vacance commerciale* atteint 5,1% de l'offre locative dans la région, contre 2,7% au niveau national. Malgré un recul de 0,8 point du taux de vacance, sous l'effet des restructurations, la région Bourgogne-Franche-Comté reste au premier rang des régions françaises par l'importance de son parc vacant, signe d'une tension faible sur ce parc. Elle est surtout localisée dans les zones en déprise, notamment dans la Nièvre (12,2% de vacance) contrairement à la Côte-d'Or (2,8%) où la tension sur ce parc est plus importante.

Une demande de logement social globalement satisfaite

En 2021, 21 300 demandes de logement social ont été satisfaites, soit 43% des demandes actives* de l'année. En moyenne, les demandes sont satisfaites au bout de 6 mois en Bourgogne et 5 mois en Franche-Comté.

Un tiers de ces demandes satisfaites ont été attribuées à des ménages résidant déjà dans le parc social. Pour un tiers des attributions, le premier motif de la demande est l'inadéquation du logement aux besoins (taille trop petite, prix élevés, etc.). Pour ce qui est de la taille des logements, le parc est majoritairement constitué de 3 pièces et de 4 pièces, la plupart des logements attribués en 2021 ont cette taille (64%). Toutefois, les demandes toujours en cours cette même année portent davantage sur des T2 et sur des T3 (31% dans les 2 cas) ce qui laisse supposer une inadéquation au besoin.

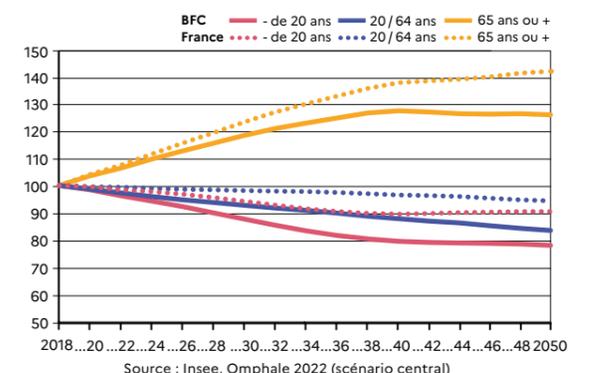
Les loyers du parc social sont plus accessibles qu'ailleurs. Le loyer moyen s'élève à 5,4€/m², ce qui en fait le loyer le plus bas de France métropolitaine. Cela s'explique en partie par un parc plus ancien et une faible tension. D'autre part, le parc semble répondre davantage aux ménages les plus en difficulté. 27% des mises en service sont à destination des ménages les plus précaires (financement PLAI*), soit deux fois plus que la moyenne nationale.

Un accès plus difficile aux équipements liés à la santé face au vieillissement de la population

La présence de services de santé est une condition nécessaire pour maintenir et améliorer la qualité de vie des habitants sur un territoire. En Bourgogne-Franche-Comté, face au vieillissement accru et aux caractéristiques rurales du territoire, l'accès aux soins est un enjeu tout particulier. En 2021, 1,4% des habitants résident à plus de 20 minutes par la route aux différents services de soins (pharmacie, médecin généraliste, kiné, dentiste, infirmier) contre 0,6% en moyenne nationale. C'est la deuxième région de France avec l'Occitanie la moins bien desservie derrière la Corse. Cette situation est plus présente dans la Nièvre (6,2%) et en Côte-d'Or (2,6%) et plus rare en Saône-et-Loire (0,19%). L'ensemble de la population est située à moins de 20 minutes dans le Territoire de Belfort.

L'offre de soin doit faire face au vieillissement de la population. Le nombre de personnes âgées s'accroît et ce phénomène de vieillissement devrait s'accroître d'ici 2050. En 2020, 309 000 personnes ont 75 ans ou plus dans la région, population davantage concernée par la perte d'autonomie. Avec 11% de 75 ans ou plus, la Bourgogne-Franche-Comté se classe au quatrième rang des régions selon cette part, derrière la Nouvelle-Aquitaine, la Corse et PACA. Les personnes âgées sont plus nombreuses autour des grandes villes (Dijon, Besançon, Chalon-sur-Saône, Nevers, Belfort), mais rapportée à l'ensemble de la population, leur part est plus importante dans les territoires ruraux situés à l'ouest de la région. Si les tendances démographiques actuelles se prolongent, le poids des personnes très âgées dans la population régionale sera de plus en plus important pour atteindre 496 000 en 2050, soit une progression de 63% par rapport à 2018. Elles représenteraient alors une personne sur cinq. **Figure 12.**

Figure 12. Projection de la population par âge d'ici 2050 selon le scénario central pour la Bourgogne-Franche-Comté



Ce vieillissement soulève de nombreux défis pour répondre aux besoins liés à la perte d'autonomie. Si la région est plutôt bien équipée en places en établissement d'accueil pour personnes âgées (124 places pour 1 000 personnes âgées d'au moins 75 ans), d'importantes disparités régionales existent. Un sous-équipement est constaté dans la majeure partie des territoires de la Nièvre, du Châtillonnais et de la Bresse Louhannaise. D'autres territoires, bien équipés aujourd'hui, devront redoubler d'effort demain pour s'adapter à la forte croissance des personnes âgées, ce sont notamment les territoires urbains et péri-urbains. Les places en établissement ne sont pas les seuls dispositifs permettant de répondre aux besoins en logement et hébergement des personnes âgées. Des solutions alternatives existent et devront être également déployées en réponse au souhait des ménages de vieillir à domicile.

Une situation sanitaire moins favorable

Près de 31 700 habitants de Bourgogne-Franche-Comté sont décédés au cours de l'année 2022. Les principales causes de décès en région sont les cancers et les maladies de l'appareil circulatoire, qui sont à l'origine de plus de la moitié des décès. Le nombre de décès augmente sous l'effet du vieillissement et l'arrivée de générations plus nombreuses à des âges de forte mortalité. En revanche, l'âge du décès tend à reculer. L'espérance de vie à la naissance en 2018 est de 78,8 ans pour les hommes et 85,0 pour les femmes, en augmentation respectivement de 2,1 et 1,4 an en 10 ans.

Les décès prématurés (avant 65 ans) sont proportionnellement plus nombreux en région que dans le reste de la France (respectivement 0,19% et 0,18%). La mortalité prématurée est plus forte dans l'Yonne (0,23%) et la Nièvre (0,22%) et plus contenue en Côte-d'Or (0,17%) et dans le Doubs (0,18%). Les deux tiers des décès survenant avant 65 ans concernent des hommes, car ils ont plus fréquemment des comportements à risque susceptibles d'impacter leur santé.

La moitié des décès prématurés pourraient être évités par une réduction des comportements à risque et des addictions, ou par une meilleure prise en charge par le système de soins (actions de dépistage plus suivies, prise en charge plus précoce...). Un quart des personnes de 17 ans ont déclaré fumer en 2014 et une personne sur dix consomme de manière quotidienne de

l'alcool. Le taux de décès par suicide est en moyenne plus élevé qu'au niveau national. En 2017, chez les hommes, 21 personnes se sont suicidées pour 100 000 habitants, ce qui place la région en cinquième rang au niveau national. Le nombre de suicides est plus faible chez les femmes, 6 suicides pour 100 000 personnes.

En France comme en Bourgogne-Franche-Comté, la vaccination et les progrès de la médecine ont permis de faire baisser le taux de mortalité infantile. Il a été divisé par 3 en 40 ans : il est en 2016-2018 pour les garçons de 4,2 décès pour 1 000 naissances contre 13,5 il y a 40 ans, de 3,5 contre 9,2 pour les filles.

Des liens entre les impacts environnementaux et les impacts de santé

Au-delà de ces facteurs personnels et socio-économiques, les facteurs environnementaux représentent 25% des déterminants de santé des populations. Ils peuvent être impliqués dans l'apparition de maladies cardio-vasculaires, neurologiques ou chroniques comme l'obésité et les allergies.

Les principaux facteurs environnementaux susceptibles d'avoir un impact sanitaire sont le changement climatique et notamment l'augmentation des températures et des risques en résultant, l'exposition aux pollutions de l'air, de l'eau et du sol, les nuisances sonores... Leurs effets sur la santé peuvent être aggravés par des difficultés d'accès aux équipements et aux services publics.

Près de 761 000 habitants de Bourgogne-Franche-Comté, soit un quart de la population résidente, sont exposés régulièrement à des concentrations de particules fines PM_{2,5} supérieures au seuil de recommandation de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) de 10 microgrammes par mètre cube. Les particules émises sont liées aux activités domestiques ou industrielles ainsi qu'au transport et à l'agriculture. Depuis 10 ans, ces émissions diminuent régulièrement, tout particulièrement en Saône-et-Loire (Source: Insee)

La Bourgogne-Franche-Comté est la deuxième région la plus touchée par l'augmentation du nombre de journées et de nuits anormalement chaudes au cours des étés des trois dernières années. La différence de température entre les îlots de chaleur urbains de Dijon et l'extérieur du centre-ville est évaluée à 2,4°C. (Source : e-set BFC)

De nombreux autres facteurs ont été explicités précédemment, reflet de la transversalité de l'approche santé-environnementale.

Par ailleurs, des études tendent à montrer que les inégalités environnementales se superposent en partie aux inégalités sociales, les populations les plus fragiles étant davantage exposés à un environnement dégradé.

Les collectivités territoriales peuvent influencer sur la santé, la qualité de vie et le bien-être des populations, tout en réduisant ces inégalités, par la mise en place d'actions ou en repensant l'aménagement de leur territoire. Les enjeux sont d'assurer un cadre de vie sain, de développer

les mobilités actives, de s'adapter à l'augmentation des températures ou encore d'agir sur la propagation de maladies vectorielles.

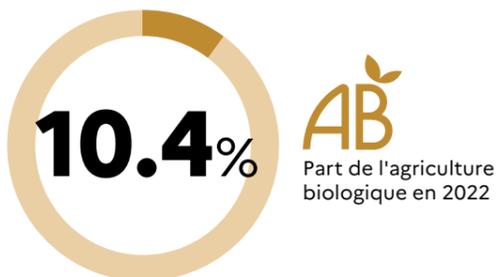
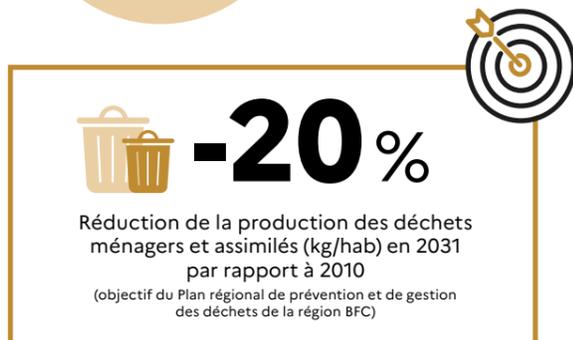
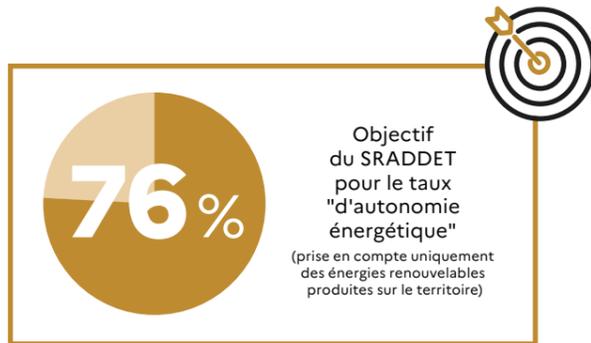
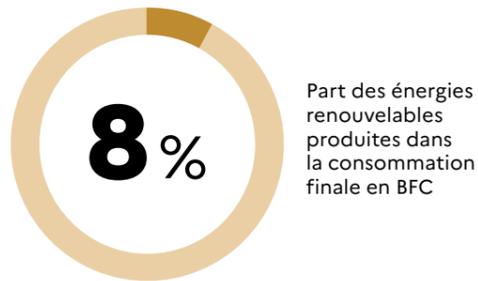
À l'échelle régionale, les enjeux de santé environnementale sont traités dans le cadre du plan régional santé environnement (PRSE) dont la 4^e édition est active sur la période 2023-2027. Copiloté par l'ARS, l'État et la région, le PRSE 4 comprend un plan de 36 actions visant à agir pour développer des comportements et des environnements favorables à la santé ainsi qu'à intégrer la santé environnementale dans les politiques publiques, les projets territoriaux et la recherche.

Pour en savoir plus

- Léger M., Rene Y., « Atlas des fragilités territoriales en Bourgogne-Franche-Comté », Insee Dossier Bourgogne-Franche-Comté, N°7, novembre 2022
- Brion D., Logeais C., « Les femmes toujours bien moins nombreuses que les hommes aux fonctions de décision », Insee Flash, N°150, mars 2022
- Perron P., Fernane B., « Le parc locatif social en Bourgogne-Franche-Comté au 1er janvier 2022 », DREAL Bourgogne-Franche-Comté, novembre 2022
- Simon M., Ville H., « La mortalité en Bourgogne-Franche-Comté : plus élevée qu'au niveau national, y compris avant 65 ans », Insee Flash, N°97, janvier 2020
- Andrieu H., Bordet-Gaudin R., « État de santé et accès aux soins contrastés dans les territoires ruraux pauvres de Bourgogne-Franche-Comté », Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté, N°42, octobre 2018
- Kelly L., Zemis G., « La question du bien vieillir : l'enjeu majeur de l'habitat adapté en Bourgogne-Franche-Comté », DREAL BFC, mars 2021
- Darouache N., François S., Loones F., Rossignol P., « Un quart des habitants régulièrement exposé aux particules fines PM_{2,5} », Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté, N°89, octobre 2021
- Fosse J., Salesse C., Viennot M., « Inégalités environnementales et sociales se superposent-elles ? », France Stratégie, La note d'analyse n°112, septembre 2022
- Portail régional de référence pour agir en santé environnementale : <https://www.sante-environnement-bfc.fr>

CHIFFRES CLÉ RÉGIONAUX

AXE 4 Créer une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



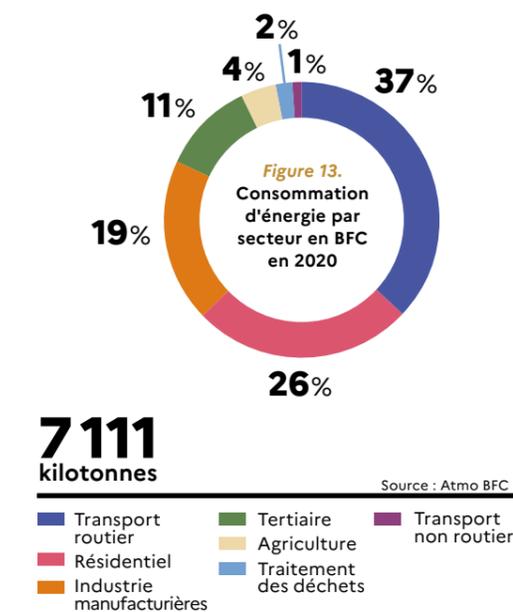
AXE 4 Créer une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Une consommation énergétique qui diminue faiblement

La consommation finale d'énergie* par habitant en Bourgogne-Franche-Comté se situe à un niveau élevé, la plaçant au cinquième rang des régions métropolitaines, avec 2,5 tonnes équivalent pétrole par habitant en 2020. La consommation énergétique est principalement liée aux transports routiers (37%) suivis du secteur résidentiel (26%) puis de l'industrie manufacturière (19%) **Figure 13.**

La consommation par habitant est la plus élevée dans le Jura (3,7 tonnes) où l'industrie manufacturière, énergivore, pèse près de 42% dans la consommation globale. Dans les territoires plus urbanisés et denses comme le Territoire de Belfort et le Doubs, la consommation par habitant avoisine 2 tonnes par habitant.

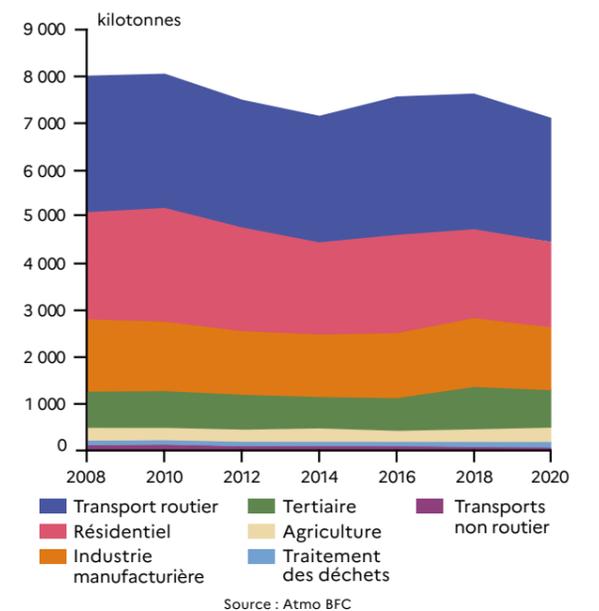


Entre 2008 et 2020, la consommation finale d'énergie a baissé de 11%, mais la moitié est liée à la crise sanitaire. **Figure 14.** La diminution est particulièrement importante pour le secteur résidentiel (-20%), sous l'effet du renouvellement urbain qui diminue le nombre de passoires thermiques*, de la construction neuve et de la rénovation énergétique du parc existant.

La baisse pour les industries manufacturières (-13%) s'est accentuée pendant la crise sanitaire en raison de difficultés d'approvisionnement.

À contre-courant des années précédentes où elle restait stable, la consommation du transport routier a baissé (-10%), bénéficiant des restrictions de déplacement et des confinements successifs. Cette situation n'est que temporaire et un rebond est prévisible. D'autres secteurs ont vu leur consommation augmenter, les traitements des déchets (+21%) et l'agriculture (+12%), mais leur poids dans la consommation globale reste faible (6%).

Figure 14. Évolution des consommations d'énergie finales par secteur en Bourgogne-Franche-Comté



Le SRADDET vise une division par 2 du niveau de consommation par rapport à 2008 d'ici 2050, tous les secteurs d'activité sont concernés :

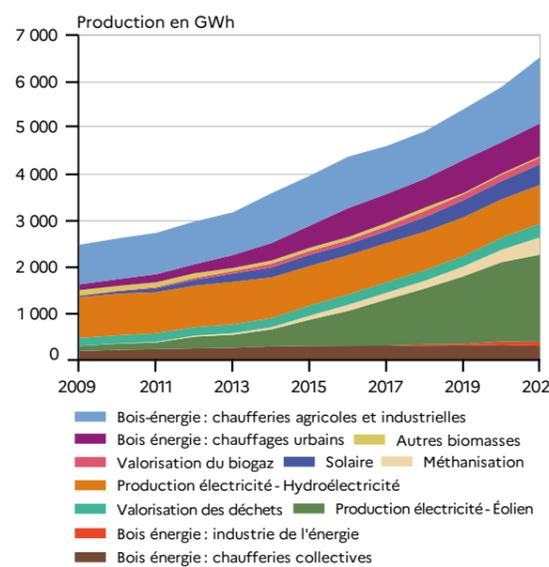
- la mobilité des personnes (-70%),
 - le transport de marchandises (-30%),
 - les bâtiments résidentiels et le tertiaire (-60%).
- Il prévoit par ailleurs une disparition quasi complète du fioul et des carburants liquides au profit des carburants gazeux.

Si l'on analyse la consommation énergétique par vecteur, on constate que les produits pétroliers représentent la moitié de la consommation, suivi de l'électricité (22%) et du gaz naturel (19%). Les énergies renouvelables représentent quant à elles 8% de la consommation.

Un développement des énergies renouvelables à accélérer

En 2021 la production d'énergies renouvelables en Bourgogne-Franche-Comté atteint 11 900 GWh. Elle s'appuie majoritairement sur le bois énergie (63%) même si la part des énergies électriques continue de progresser, notamment l'éolien (17%). La région comporte également une filière hydraulique (7%) et biogaz (5%) qui se placent devant le photovoltaïque (4%). **Figure 15.**

Figure 15. Évolution des productions totales d'énergies renouvelables et de récupération par filière (hors bois des ménages et pompes à chaleur) en BFC



Entre 2009 et 2021, la production d'énergies renouvelables a été multipliée par 2,6. Elle se situe toutefois 6% en dessous de la trajectoire attendue du SRADDET pour 2021. Près de la moitié de l'augmentation s'explique par le développement de l'énergie éolienne dont la production a été multipliée par seize sur la période. Le bois énergie représente un tiers de la progression, notamment grâce au passage au bois des chaufferies urbaines et au développement des chaufferies dans l'industrie du bois. La filière biogaz y contribue à hauteur de 13% et le photovoltaïque de 10%. La filière hydraulique est l'une des seules à connaître une diminution en raison de conditions climatiques peu favorables.

Les objectifs du SRADDET à l'horizon 2030 sont de doubler la production avec une multiplication par trois pour l'éolien et par onze pour le photovoltaïque.

De nombreux ménages touchés par la précarité énergétique

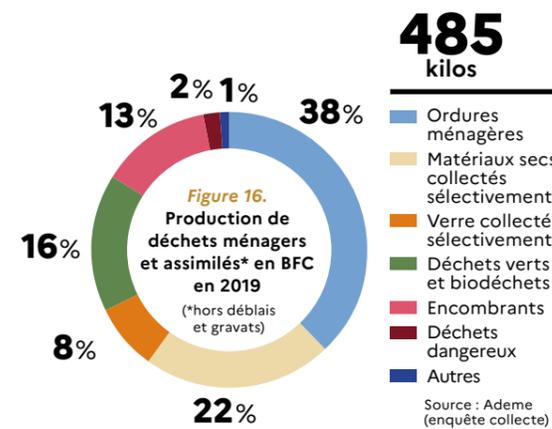
En Bourgogne-Franche-Comté, 240 000 ménages sont en situation de précarité énergétique liée au logement, c'est-à-dire qu'ils dépensent plus de 8% de leurs revenus pour payer leurs factures d'énergie et font partie des 30% des ménages les plus modestes. Avec un ménage sur cinq en situation de précarité énergétique, la Bourgogne-Franche-Comté est la région la plus exposée de France métropolitaine. En effet, plus qu'ailleurs, le parc de logements est de moins bonne qualité (ancienneté du bâti, passoires thermiques*, maison de grande superficie, etc.), tandis que le climat est plus rigoureux. Les personnes âgées de 75 ans et plus sont particulièrement touchées par ce phénomène en raison de leurs faibles revenus, notamment après veuvage. En outre, une vie plus sédentaire, dans un logement ancien et souvent sous-occupé favorise cette situation. Au sein de la région, des disparités apparaissent entre territoires ruraux et urbains. 25% des ménages de la Nièvre sont en situation de précarité énergétique du fait de l'ancienneté du parc et du niveau de vie des habitants, alors que la Côte-d'Or, où les logements collectifs sont plus présents, n'en compte que 15%.

Par ailleurs, 17% des ménages sont concernés par la précarité énergétique liée à la mobilité, c'est-à-dire qu'ils dépensent plus de 4,5% de leurs revenus pour se déplacer tout en faisant partie des 30% des ménages les plus modestes.

C'est la région la plus exposée au niveau national. Encore une fois, ce sont les départements ruraux les plus concernés : la Nièvre, l'Yonne et la Haute-Saône. En effet, résider dans une commune densément peuplée permet de limiter les dépenses en carburant en raison des trajets plus courts et d'une offre de transports alternative à la voiture davantage développée.

Moins de déchets ménagers et assimilés avec une plus grande valorisation de ces derniers

Les bourguignons-francs-comtois produisent près de 485kg par an de déchets ménagers et assimilés* (DMA), soit 30 kg de moins par rapport à la moyenne nationale **Figure 16.** La région est classée en deuxième position des régions métropolitaines les moins productrices de déchets par habitant derrière l'Île-de-France. Le poids des DMA est en constante diminution de 2007 à 2019 (-7,5%), ce qui équivaut à 40 kg en moins par habitant, alors que la baisse n'est que de 2% en France. Ces quantités s'échelonnent de 450 kg par habitant dans le Doubs à 520 kg dans l'Yonne. Le Territoire de Belfort se singularise par une hausse des DMA par habitant sur la période 2007-2019 (+10 kg).



En 2019, plus de la moitié des déchets sont valorisés (56%), ce qui place la région en quatrième position des régions de France métropolitaine, bien au-dessus de la moyenne nationale (46%). Ce taux est en constante évolution et gagne dix points de pourcentage entre 2009 et 2019. Cette augmentation est principalement due à une progression du recyclage, en lien avec le déploiement de l'extension des consignes de tri depuis 2016. 39% des déchets constituent de la valorisation matière (recyclage et réemploi) et 17% de la valorisation organique (compostage,

méthanisation, épandage). Pour le reste, 30% sont incinérés avec récupération d'énergie et 13% sont mis en décharge.

Toutefois, il faut noter que les déchets ménagers et assimilés représentent moins de 15% du gisement global des déchets de la région. Les déchets liés au Bâtiment et Travaux Publics (BTP) sont estimés à 8 900 milliers de tonnes (3 150 kg/hab), ceux liés aux activités économiques non inertes non dangereux à 1 600 milliers de tonnes (550 kg/hab), auxquels il faut ajouter les déchets dangereux, 250 milliers de tonnes (90 kg/hab) et ceux liés à l'assainissement, 46 milliers de tonnes (20 kg/hab).

Le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) en Bourgogne-Franche-Comté approuvé en 2019 vise une réduction des DMA de 15% en 2025 et 20% en 2031 par rapport à 2010. Il prévoit également une stabilité de la production de déchets d'activités économiques et de déchets inertes du BTP, ce qui permettra d'éviter la production de 310 milliers de tonnes de déchets supplémentaires d'ici 2031. En outre, il fixe un objectif de 66% de déchets valorisés pour 2025.

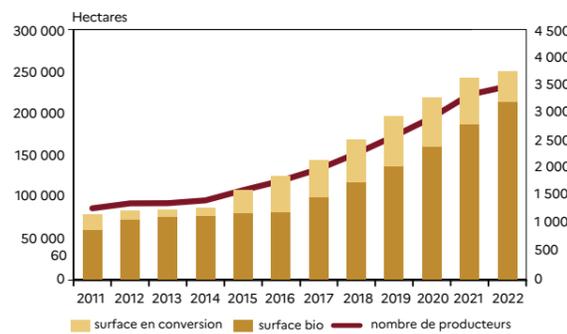
Les tarifications incitatives, un moyen efficace pour réduire les déchets

Les collectivités ont un rôle primordial à jouer sur la réduction des déchets. Elles peuvent mettre en place différents dispositifs pour réguler cette production notamment la tarification incitative. Cette dernière comprend une part fixe qui couvre les dépenses du service et une part variable, proportionnelle à la quantité de déchets présentés à la collecte par l'utilisateur. En 2019, la tarification incitative est opérationnelle ou bientôt appliquée dans 50 collectivités de Bourgogne-Franche-Comté. Elle concerne 41% des communes et 30% de la population. Dans les territoires l'ayant mise en place, l'ADEME constate une baisse plus significative de la réduction des déchets et une meilleure performance de collecte : 152 kg d'ordures ménagères résiduelles (OMR) par habitant, contre 215 kg sans cette tarification.

Une filière d'agriculture biologique très dynamique

En 2022, l'agriculture biologique représente 10,4% des surfaces agricoles régionales. La région est légèrement en dessous de la moyenne nationale à 10,7%, ce qui la place au huitième rang. La filière connaît un fort développement depuis 2014 **Figure 17**. La surface agricole biologique régionale a triplé en l'espace de 8 ans, passant de 86 000 à 249 600 hectares, 15% de ces surfaces sont en conversion bio, c'est-à-dire qu'elles sont exploitées en bio depuis moins de trois ans. 3 480 fermes sont certifiées ou en conversion vers le bio, soit 14% des fermes de la région. La polyculture-élevage est l'activité la plus pratiquée par les paysans bio, suivie par la viticulture, l'élevage et les grandes cultures. À l'échelle départementale, la Haute-Saône arrive en tête (14,8% de surfaces bio), suivie de l'Yonne et du Jura (14,4%), alors que la Saône-et-Loire enregistre la part la plus faible de surfaces bio (4,4%).

Figure 17.
Évolution des producteurs et des surfaces bio ou en conversion en BFC



Sources : Agence bio

Des emplois et formations au service du développement durable

En 2016, la Bourgogne-Franche-Comté compte 170 000 emplois verts ou verdissants. Comme en France métropolitaine, 0,5% des actifs ont un métier vert et 15,3% un métier verdissant. Un emploi vert relève principalement de secteur d'activité dont la finalité et les compétences ont un lien direct avec l'environnement, ils sont au nombre de 5 500 dans la région. Parmi ces emplois, on compte les emplois liés à l'assainissement et le traitement des déchets (41%), les

emplois de la production et distribution d'énergie (35%) et ceux qui relèvent de la protection de la nature et de l'environnement (24%). Les emplois verdissants nécessitent, quant à eux, une prise en compte plus ou moins forte de l'environnement dans le geste métier. Ils sont surtout présents dans le secteur de la construction, des transports, de l'administration et de l'industrie. Entre 2011 et 2016, malgré une conjoncture difficile avec la crise de 2008 qui a entraîné une baisse des emplois, la part de ces emplois est restée stable dans l'emploi régional. Le Jura est le département où les emplois verts sont les plus représentés avec 0,75% des actifs contre 0,36% pour le Territoire de Belfort.

Concernant les formations environnementales, 3 800 élèves sont inscrits dans une formation initiale en 2017 en Bourgogne-Franche-Comté, soit 8,5% des effectifs globaux. Les effectifs se concentrent principalement dans trois domaines environnementaux : « maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables » (30%), « prévention et réduction des pollutions, nuisances et risques » (26%) et « protection de la nature, gestion et étude des milieux et des équilibres écologiques » (26%).

En Bourgogne-Franche-Comté, la part de l'économie sociale et solidaire* dans l'ensemble de l'économie représente 11,7% des postes en 2018, la plaçant en quatrième position derrière la Bretagne, les Pays de la Loire et l'Occitanie. La Haute-Saône se détache des autres départements avec 15,9% des postes salariés situés au sein d'une structure de l'ESS. À noter que ce chiffre ne prend pas en compte les emplois dans des entreprises labellisées ESUS*.

Parmi ces 109 800 emplois relevant de l'ESS, la grande majorité sont localisés dans des associations (80%), les autres étant situés dans des coopératives (14%), des mutuelles (5%) et de façon plus marginale dans des fondations (0,5%). Le secteur de l'action sociale concentre 47% de ces emplois.

En 2022, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) identifiait 367 établissements de l'ESS de BFC dont l'activité principale est liée à la transition écologique, soit 4% du nombre total de structures de l'ESS en région.

Pour en savoir plus

- Lagnier ML., Repellin P., Berbey A., Tortat C., « L'économie circulaire, un atout pour mon territoire », Alterre Bourgogne-Franche-Comté, octobre 2020.
- « Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique en Bourgogne-Franche-Comté », données 2021, édition 2022, BIO BOURGOGNE et INTERBIO
- « État des lieux des énergies d'origine renouvelable en Bourgogne-Franche-Comté », données 2020, édition 2022, ORECA, 2022
- Revillier I., « Part d'emplois verts et verdissants stable entre 2011 et 2016 », Insee flash Bourgogne-Franche-Comté, N°112, décembre 2020
- « ESS et Transition écologique - état des lieux des entreprises de l'ESS en activité principale sur la transition écologique », données 2020, édition 2022, CRESS BFC



GLOSSAIRE

- **ADEME** agence de la transition écologique
- **ARS** agence régionale de santé
- **BFC** Bourgogne-Franche-Comté
- **BNPE** banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau
- **BTP** bâtiment et travaux publics
- **CEREMA** centre de recherche sur les mobilités et l'aménagement dépendant du Ministère de la transition écologique
- **CMR** cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (classement de substances)
- **CNIS** conseil national de l'information et de la statistique
- **CO₂** dioxyde de carbone
- **CRT** communauté régionale de travail
- **DMA** déchets ménagers et assimilés*
- **DREAL** direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- **ENAF** espaces naturels, agricoles et forestiers
- **ESS** économie sociale et solidaire
- **ESUS** entreprise solidaire d'utilité sociale (agrément ESUS*)
- **GES** gaz à effets de serre*
- **GIEC** groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
- **IGN** institut national de l'information géographique et forestière
- **INSEE** institut national de la statistique et des études économiques
- **OCS GE** occupation du sol à grande échelle
- **ODD** objectifs de développement durable
- **OMR** ordures ménagères résiduelles
- **OMS** organisation mondiale de la santé
- **ONU** organisation des nations unies
- **OPTEER** observation et prospective territoriale énergétique à l'échelle régionale
- **ORB** observatoire régional de la biodiversité
- **ORECA** observatoire régional et territorial énergie climat air, de Bourgogne-Franche-Comté
- **PLAI** prêt locatif aidé d'intégration (financement PLAI*)
- **PNA** plan national d'action
- **PRPGD** plan régional de prévention et de gestion des déchets
- **PRSE** plan régional santé environnement
- **SAU** surface agricole utile*
- **SDAGE** schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
- **SDES** service des données et études statistiques (service statistique des ministères chargés de l'environnement, de l'énergie, de la construction, du logement et des transports)
- **SNBC** stratégie nationale bas-carbone
- **SRADDET** schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
- **ZAN** zéro artificialisation nette

LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Deux sources d'informations pour vos indicateurs

ORECA BFC – Observatoire régional énergie climat air de Bourgogne-Franche-Comté : outil de production et de diffusion de connaissances, d'analyses et d'échanges sur les enjeux atmosphériques, énergétiques et climatiques de la région. Les travaux de l'observatoire prennent en compte les liens avec les autres questions environnementales, et analysent les impacts socio-économiques, par exemple en termes de précarité énergétique ou de santé. Piloté et financé par la Région, l'ADEME et la DREAL, l'observatoire est coordonné par Alterre en partenariat avec ATMO Bourgogne-Franche-Comté.

OPTEER – Observation et Prospective Territoriale Énergétique à l'Échelle Régionale : dispositif de connaissance, d'analyse et de prospective issues de la recherche et porté par Atmo Bourgogne-Franche-Comté. Il met à disposition des collectivités, des administrations, des acteurs sectoriels et associatifs un ensemble de données et de fonctionnalités.

— OURS

Auteurs : Lauren Kelly et Sarah Ancilotto
 Directeur de la publication : Renaud Durand
 Rédacteur en chef : Patrice Perron
 © Dreal BFC
 Conception : pcom drealbfc _ octobre 2023

— VERSION NUMÉRIQUE

retrouvez la version numérique interactive en scannant ce qr code



**DREAL
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

CITÉ ADMINISTRATIVE VIOTTE
5 VOIE GISÉLE HALIMI | BP 31269 | 25005 BESANÇON CEDEX
bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr | 03 39 59 62 00